



2026 / 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE DOUZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT SIX A DIX-NEUF HEURES** sous la présidence de **Monsieur André POINTET**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - COLLOMB Daniel - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - GSELL Bernard - KALIAKODAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

EXCUSÉS : GUILLARD Paul
JAY Hélène
MORARD Ghislaine

Date de Convocation :
5 février 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 21
Votants : 21

Madame Aurore BRUNOD est désignée Secrétaire de Séance.

Objet : Création d'un emploi permanent de médiateur culturel et numérique-médiathécaire (Pôle culture)

Le Vice-Président délégué au personnel informe l'assemblée que suite au départ d'un agent de la Médiathèque, les missions du poste ont été revues. Il propose la création d'un poste de médiateur(rice) culturel(le) et numérique-médiathécaire à temps complet, dans le grade d'assistant territorial du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B).

Le poste d'adjoint du patrimoine (catégorie C) devenu vacant sera supprimé lors d'un prochain Conseil communautaire.

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'assistant du patrimoine et des bibliothèques à temps complet.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8 2 ou, 3°, ou indéterminée sur le fondement de l'article L332-12 du code général de la fonction publique.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

| Pour | Contre | Abstention | NPPV |
|------|--------|------------|------|
| 21 | | | |

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

La secrétaire de séance,

Aurore BRUNOD

40 Chemin des Loisirs - 73260 GRAND-AIGUEBLANCHE / Tél : 04.79.24.20.04 / Email : secretariat@ccva-savoie.com / Site : www.ccva-savoie.com
N° siret : 247 300 015 00010

Le Président,

André POINTET

